



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL – N°2026/09/15/01

OBJET : Approbation du Procès-Verbal de la séance du 5 juin 2026

Séance ordinaire du mardi 15 septembre 2026

A 18h00, le conseil municipal dûment convoqué le 11 septembre 2026
Par le Maire s'est assemblé à la salle des Mariages de la Mairie de Grandcamp-Maisy
Sous la Présidence de Monsieur Benoît TUVÉE, Maire.

Le nombre de conseillers en exercice est de 19.

Membres présents : M. Benoît TUVÉE, M. Christophe LE GALLO, Mme Maryvonne ROSOUX, M. Jérôme LELAIDIER, Mme Françoise BOULARD, M. Philippe LE BRETON, Mme Christine BUCAILLE, M. Jean-Louis LECAPLAIN, Mme Marie-Claude JOLY, Mme Florence BRUNET, M. Chérif ELBACHIR, M. Emmanuel CHARDON, Mme Cindy LE SUEUR, Mme Clara GANCEL, M. Clément HUE, M. François BENFEGHOUL, M. Thierry DIDIER, M. Bruno SALAÜN, Mme Geneviève SAURY.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil.

Monsieur Jérôme LELAIDIER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de la séance du 05 juin 2026.

Les élus souhaitent faire les observations suivantes :

- Monsieur Benfeghoul indique que la date de convocation contient une erreur, de même pour le jour de tenu du Conseil dont il demande la correction pour correspondre à la réalité.
- Il souhaite ajouter au sein du point n°8 que « la liste des 40 logements présentés datait de 2023 et qu'elle n'était pas à jour. »
- Monsieur Benfeghoul souhaite voir ajouter au sein du point 13 concernant la motion relative à l'église Saint-Malo de l'Etanville qu'il a indiqué que monsieur le Maire ne pouvait pas être présent pour présenter le dossier de l'Etanville car ce dernier est encore président de l'association « les amis de l'Etanville » et qu'il y a donc un risque de conflit d'intérêt. Il en est de même avec madame Brunet qui est membre de l'association.
- Madame Saury souhaite pour le même point voir ajouter qu'elle se retirait du vote de la motion car elle-même est membre de l'association et qu'elle voulait éviter un conflit d'intérêt.
- Monsieur Benfeghoul souhaite voir ajouter au sein du point 15 « questions diverses » dans son intervention concernant le SIAEP qu'il avait indiqué que le SIAEP n'avait pas de statuts. Et qu'il demandait donc la vérification de la légalité des actes.
- Madame SAURY souhaiterait que les PV du conseil municipal soient relus afin de supprimer les fautes d'orthographe qui ont pu être relevées. Notamment les fautes suivantes :
 - Point 3, page 2 « tels » à remplacer par « tel » ;
 - Point 11, page 12, « sûr » à remplacer pas « sur » ;
 - Point 12, page 13, « sûr » à remplacer par « sur » ;
 - Point 15, page 15, « rappel » à remplacer par « rappelle » ;

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et répondu aux questions,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
Après vote à main levée, 15 voix POUR et 4 voix CONTRE**

☐ **VALIDE** le procès-verbal de la séance du 05 juin 2026.

**Le Maire,
Benoît TUVÉE**

